

# SIEA2RIVES : RIONS

## Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : RIONS

### Synthèse de l'année 2018

0031  
000476

#### Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 20 analyses bactériologiques et 22 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'eau distribuée sur l'ensemble du réseau du syndicat provient d'un forage profond captant la nappe de l'Eocène (260m) et d'un puits captant la nappe des Alluvions de Garonne. Ces deux captages sont dotés de périmètres de protection. L'eau issue du forage profond après mélange avec les eaux du puits suit un traitement de déferrisation et de chloration dans la station de production située à Rions, elle est distribuée ensuite sur les communes d'Arbis, Béguey, Cardan, Escoussans, Laroque, Rions, Saint Pierre de Bat. Le Syndicat des Deux Rives assure l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine des unités de distribution Cadillac, Cérons, Podensac-Virelade et Rions au moyen de quatre réseaux indépendants. Suez Eau France exploite le réseau de distribution de l'unité de distribution de Rions. Suez Eau France effectue une auto-surveillance de la qualité de l'eau.

#### Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

#### Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 25,00 mg/l

#### Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau très calcaire. Dureté moyenne : 34,60 °F.

#### Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,46 mg/l.

#### Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides à un taux supérieur à la limite de qualité a été détectée. Cependant, le niveau atteint ne présente pas de danger pour la santé. Valeur maximale relevée : 0,210 µg/l.

#### AVIS SANITAIRE GLOBAL

**BACTERIOLOGIE** : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

**PHYSICO-CHIMIE** : 90,9% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité. Un dépassement ponctuel de la limite de qualité a été enregistré pour le paramètre nitrites le 06/06/2018 en départ distribution à la station de Mangeonne, non confirmé lors du prélèvement du 10/06/2018. Un dépassement de la limite de qualité a été enregistré pour une molécule de pesticide atrazine déséthyl déisopropyl le 11/10/2018, non confirmé lors du prélèvement du 13/11/2018. Ces dépassements ont eu lieu suite à une modification du traitement des mélanges d'eaux.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>